

Année 1945

Seance du 9 Janvier 1945

l'an mil neuf cent quarante cinq et le neuf Janvier à vingt une heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean Grand, Maire.

Étaient présents : M. Mme Berge, Battie, Dandine, Dufour, Guyau Léon, Dufour Lucien, Soubielle, Lassus Victor.

Absent excusé : M. Rumeau.

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de la Délibération pris le 12 Décembre 1944 et envoyé à l'approbation du M. le d'Prefet, fixant le reclassement et les nouvelles échelles de traitements à appliquer aux employés communaux à date du 1^{er} Juillet 1943, il y a lieu de voter les sommes nécessaires et de créer les ressources pour le paiement des rappels dus aux employés dessous désignés :

Dasque G. Secrétaire de Maire

En fonction depuis le 1^{er} Janvier 1937

3 échelons au 1^{er} Juillet 1943 (1 à l'ancienne et 2 au nouveau)

Traitements jusqu'au 1. 9. 1944 d'après Circulaire Trifé 9 ^{me} 1944	Traitements perçus jusqu'au 1. 5. 1944	Rappels dus du 1.7. 43 au 30.4. 1944	Montant total des rappels.
Par an 31 000 ^x Par mois.... 2 583 ^x	Par an ... 23 928 ^x Par mois... 1 994 ^x	du 10 mois à 589 ^x par mois	5 890 ^x
Traitements jusqu'au 1. 9. 1944 (circ. Trifé 9 ^{me} 1944)	Traitements perçus du 1.5. 1944 au 31 Août 1944	Rappels dus du 1 Mai 1944 au 31 Août 1944	
Par an 31 000 ^x Par mois.... 2 583 ^x	Par an ... 27 000 ^x Par mois... 2 250 ^x	du 4 mois à 333 ^x par mois	1 332 ^x
Traitements à compter du 1 ^{er} 7 ^e 1944 (circ. Trifé 9 ^{me} 1944)	Traitements perçus du 1.9. 1944 au 31. XII. 1944	Rappels dus du 1.9. 44 au 31.12. 1944	
Par an 36 000 ^x Par mois.... 3 000 ^x	Par an ... 27 000 ^x Par mois... 2 250 ^x	du 4 mois à 750 ^x par mois	3 000 ^x
Montant total des rappels dus au Secrétaire du 1.7. 1943 au 31.12. 1944..... 10 222			

Loroujet J. V. Gard. Champêtre

En fonction depuis le 1^{er} Juillet 1939

Avancement : 2 classes au choix : 5^e classe

Traitements jusqu'au 1. 9. 1944	Traitements perçus jusqu'au 30.4. 44	Rappels du 1.7. 43 au 30.4. 44	
Par an 19 000 ^x Par mois 1 583 ^x	Par an : 16 740 ^x Par mois : 1 395 ^x	du 10 mois à 188 ^x par mois	1880 ^x
			12 102

Reporte 12.102^x

érait jusqu'au 1.9.1944 ferait pour le 1.5 au 31.8.44 Rappel du 1.5 au 31.8.1944

Par an 19 000 ^x	Par an ... 19.000 ^x	soit 4 mois	
Par mois 1 583 ^x	Par mois ... 1 583 ^x	neant	nient.
érait du 1.9.1944 (excl. Trifets)	érait pour le 1.9 au 31.12.1944	Rappel du 1.9. au 31.12.44	
Par an 24.000 ^x	Par an ... 21.000 ^x	soit 4 mois à	
Par mois 2.000 ^x	Par mois ... 1.750 ^x	250 ^x /mois	1.000 ^x
Montant des rappels faits au Gén. Chambre du 1 ^{er} Juillet 1943 au 31 Décembre 1944 2880 ^x .			

Xorespaille S. Tambour. afficheur - appariteur
en fonction depuis le mois d'Avril 1922
(évacuation : 5 classes anciennes : 4^{me} classe).

érait jusqu'au 1.9.1944	érait jusqu'au 30.4.1944 Rappel du 1.7.43 au 30.4.44		
Par an 19 000 ^x	Par an ... 16 000 ^x	soit 10 mois à	
Par mois 1 583 ^x	Par mois ... 1 334 ^x	249 ^x /mois	2 490
érait jusqu'au 1.9.1944	érait jusqu'au 1/5 au 31.8.44 Rappel du 1.5 au 31.8.44	Rappel du 1.5 au 31.8.44	
Par an 19 000 ^x	Par an ... 18 000 ^x	soit 4 mois à	
Par mois 1 583 ^x	Par mois ... 1 500	375 ^x /mois	339 ^x
érait jusqu'au 1.9.1944	érait jusqu'au 1.9 au 31.12.44 Rappel du 1.9 au 31.12.44	Rappel du 1.9 au 31.12.44	1 332
Par an 24 000 ^x	Par an ... 20 000 ^x	soit 4 mois à	
Par mois 2 000 ^x	Par mois ... 1 687 ^x	333 ^x /mois	
Montant des rappels faits au Tambour Appariteur du 1/7/1943 au 31 Décembre 1944 1154 ^x			

Total général des rappels faits aux employés du 1.7.1943 au 31.12.1944... 17.956

Le total des rappels s'élèvent à la somme de 17.956 francs
(dix-sept mille deux cent cinquante six francs), dont les crédits
seront prélevés au Chapitre XXII article 3 du budget additionnel 1944
sous réserve de l'approbation de M. le J/ Trifets.

Tu et approuvi
M. l'adjoint, le 25.1.1945.
Le sous. Trifets
D'autre part, signé

Termination de l'consulteur
Membre du Bureau de Bienfaisance

Après cet exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal vota les
sommes nécessaires au paiement des rappels aux employés communautés en
question, dont les crédits sont inscrits au Ch 22 Art 3 du B.A. 1944.
M. le Maire fait connaitre au Conseil Municipal qu'il
lui appartient de désigner, au joli, deux de ses membres pour
le représenter au sein de la commission administrative du
"Bureau de Bienfaisance de la Ville en remplacement de
M. M. Paul Vertrade Membre des Ordonnateurs et de Pierre
Gousson Membre, tous deux démissionnaires.

Mr. le Maire donne lecture aux Membres présents des lettres des deux Membres en question.

Il est procédé au vote. Sont élus :

Mr. Jean Berge ex. inspecteur des Finances

Mr. Raymond Gaurine Boulangier.

Lecture est ensuite donnée de la note de Mr. Hentzinger Inspecteur de l'Enseignement primaire à Saint-Gaudens au sujet de la création d'un poste de Professeur d'anglais au cours complémentaire de la Ville de Montayran, auquel il attribue une rémunération de 8000 (huit mille francs) pour la présente année scolaire.

Les cours ont commencé le 1^{er} janvier 1945. La commune se trouve donc dans l'obligation de rétribuer ce fonctionnaire comme convenu.

Ducun crédit n'ayant été pris à cet effet au budget primaire de 1945, le Maire propose au Conseil de mandater les sommes dues sur les crédits "du Ch. IIII Art V " Indemnités pour études surveillées" s'élevant à 8000 francs. Ces indemnités n'étant réglées aux Institueurs et aux Institutrices qu'en fin d'année scolaire, ces crédits devront établir au budget additionnel de 1945 afin de ne pas laisser les bénéficiaires.

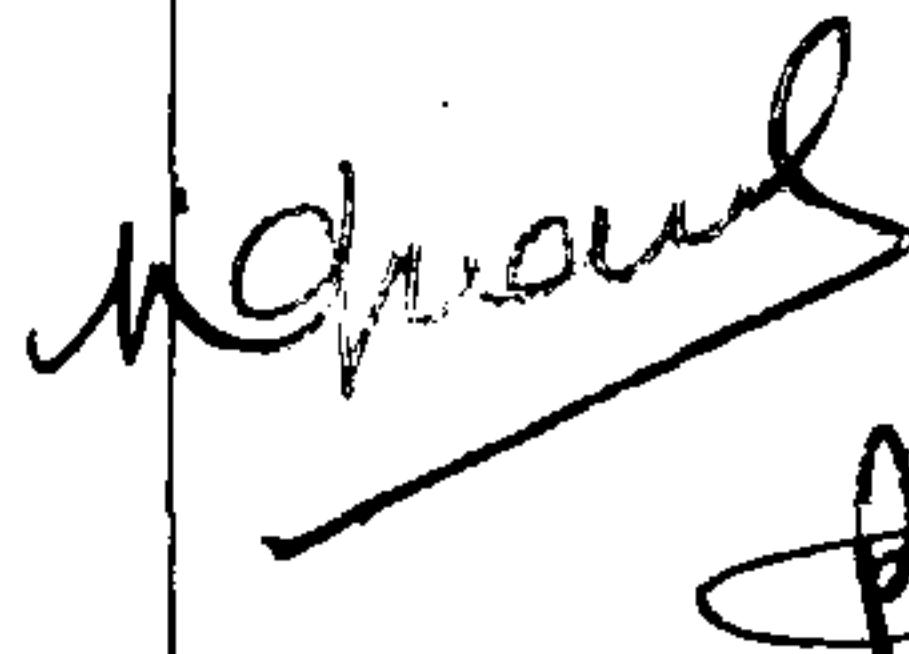
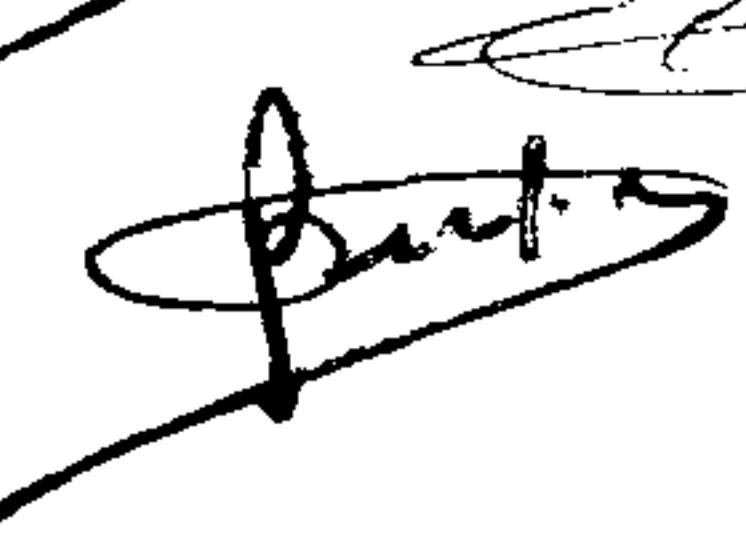
Le Conseil estimants qu'il y avait lieu de mandater sans retard les sommes dues est d'avis d'accepter la proposition du Président sous réserve de l'approbation de l'autorité de tutelle.

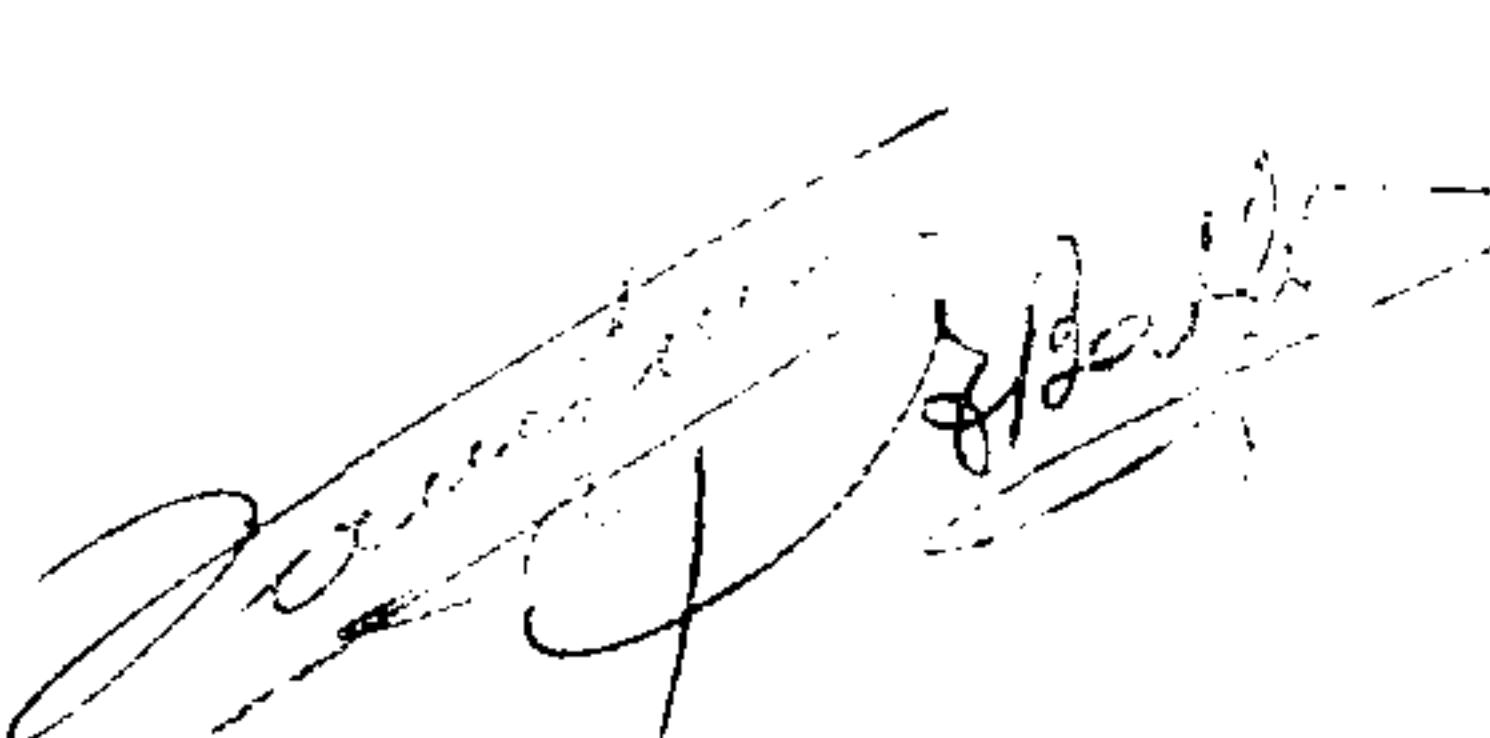
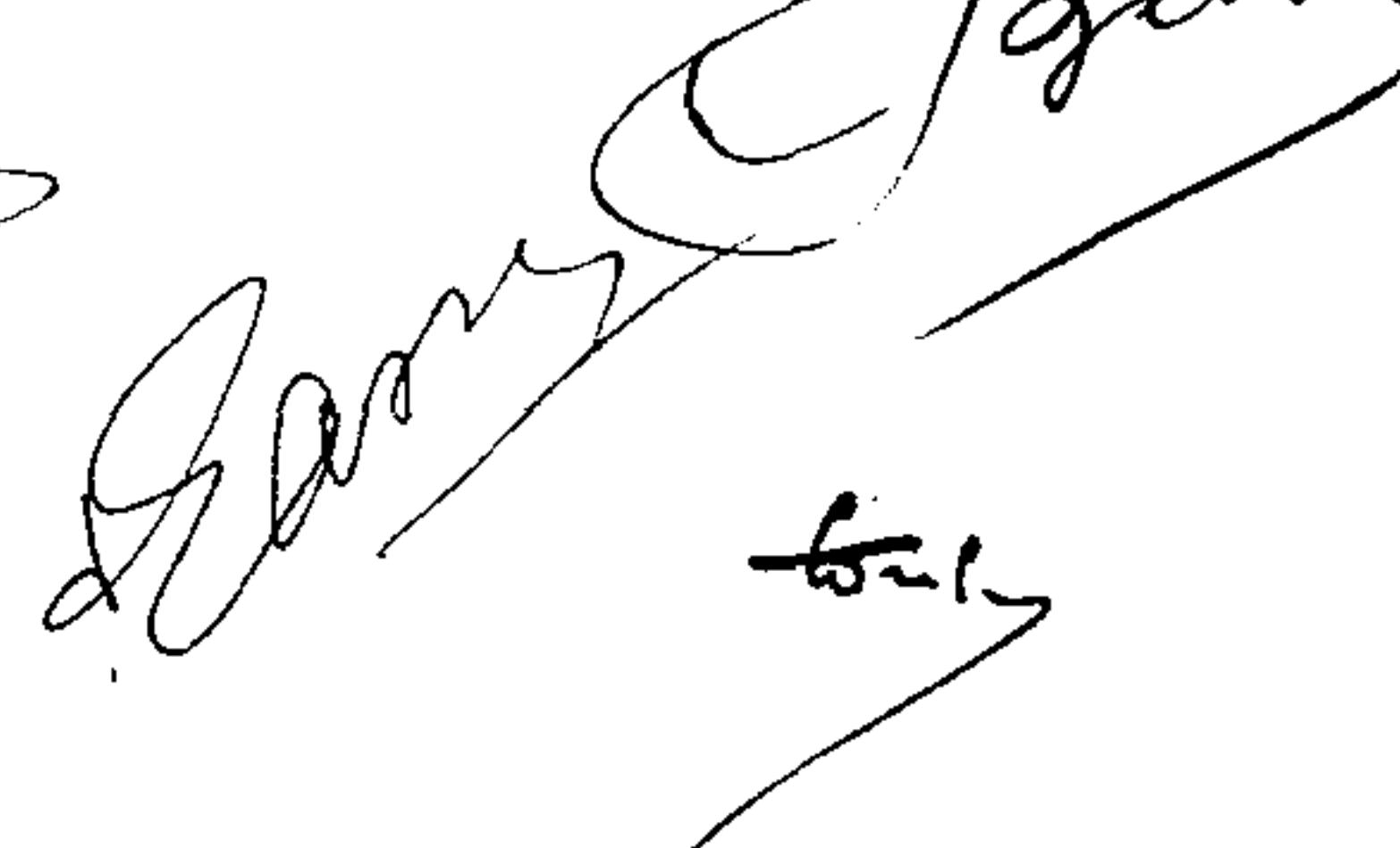
Ver et approuvé

Gaudens, le 15 février 1945

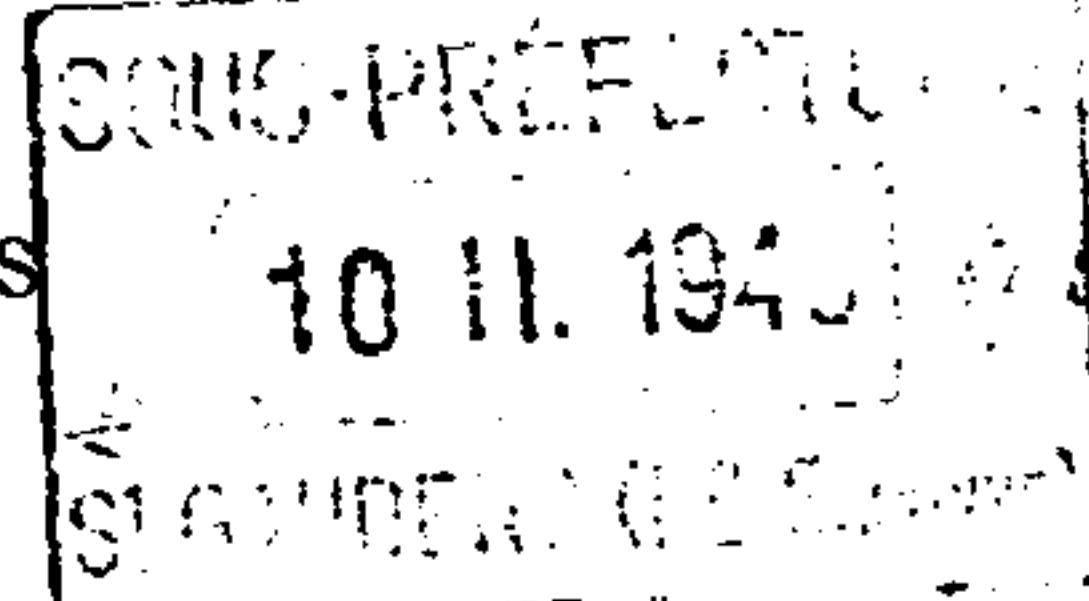
le II/Préf : du Chiffre Bureau

Clément, signé

DÉPARTEMENT
de la
HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT
de
SAINT-GAUDENS
MAIRIE
de
MONTRÉJEAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

10.11.1945

Séance du 9 Janvier

1945

L'an mil neuf cent quarante cinq

Objet de la délibération :

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTRÉJEAU régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean GRAND, Maire de MONTRÉJEAU

Présents : MM. BERGE BATBIE D'NDLE DUFOUR FUJAU
DUFOUR SOUBIEILLE LASSES

Absents: MM. RUMÉAU

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la note de M. HUNTINGER Inspecteur de l'Enseignement primaire à SAINT-GAUDENS au sujet de la création d'un poste de Professeur d'anglais au cours complémentaire de la ville de Montréjeau, auquel il sera attribué une rémunération de 8.000 F (huit mille francs) pour la présente année scolaire.

Les cours ont commencé le premier Janvier 1945. La commune se trouve donc dans l'obligation de rétribuer ce fonctionnaire comme convenu.

Aucun crédit n'ayant été prévu à cet effet au budget primitif de 1945, le Maire propose au Conseil de mandater les sommes dues sur les Crédits du Budget à l'article 5 "Indemnités pour études surveillées" s'élevant à 8000 Francs. Ces indemnités n'étant réglées aux institutrices qu'en fin d'année scolaire, ces crédits seront rétablis au budget additionnel de 1945 afin de ne pas lésorer les bénéficiaires.

Ouf l'exposé ci-dessus, les membres présents estimant qu'il y avait lieu de prendre sans retard les sommes dues au Professeur en question, sont d'avis que la proposition de M. le Maire soit acceptée sous réserve de l'approbation de l'autorité de tutelle.

VU et APPROUVÉ

SAINT-GAUDENS, le 15 FEV 1945

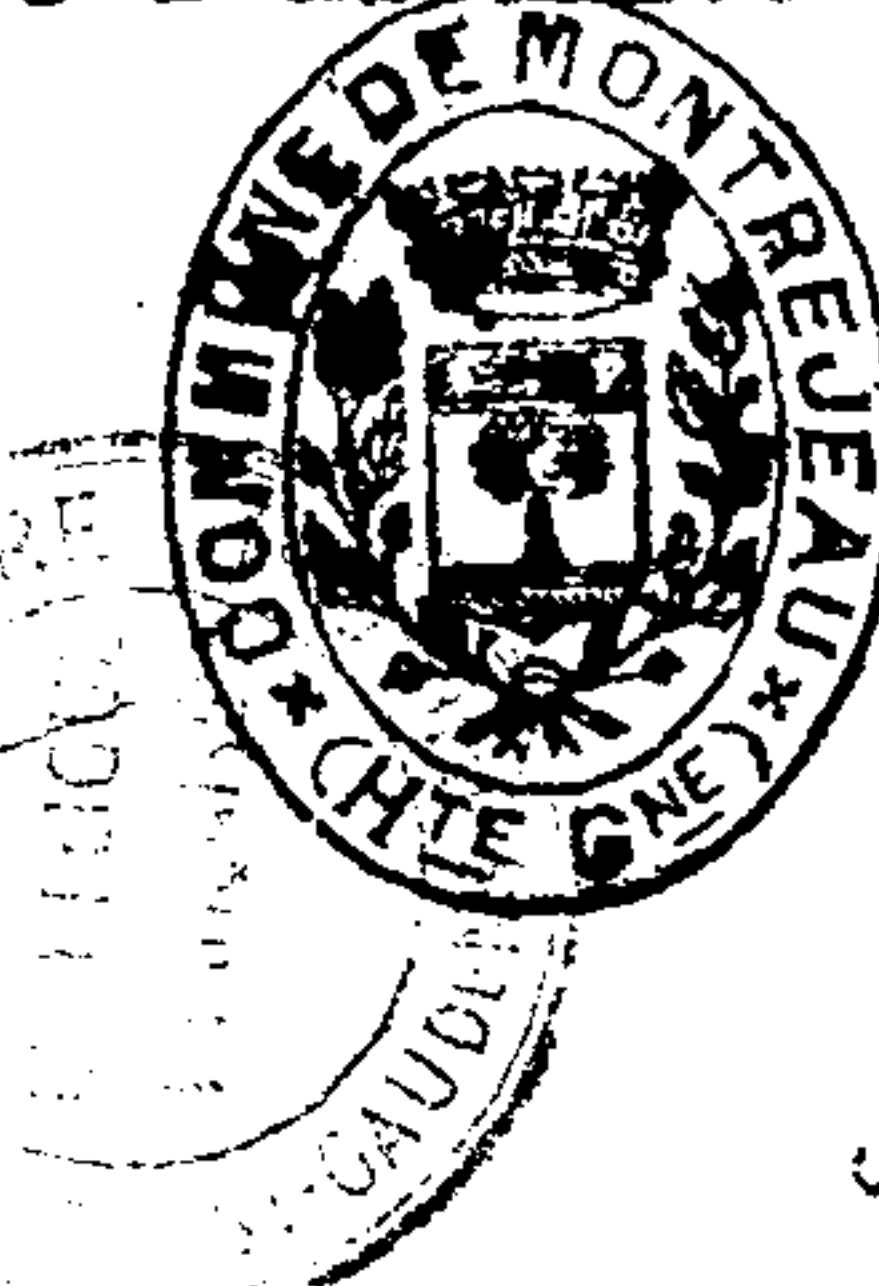
Le Sous-Prefet

Pour le Sous-Prefet

Le Chef de Bureau

Maurey

Certifié Conforme



Maurey